

Image not found or type unknown



Majoration sur contravention non payée à un procès

Par **lipo**, le **03/11/2010** à **21:27**

Bonjour,rrnrj'ai eu une contravention récemment pour tapage diurne. J'ai fait opposition sur cette contravention pour diverses raisons justifiées. Sur ce, j'ai été convoquée à un procès pour débattre , je suppose , du bien fondé de l'opposition. rnrnJe ne peux aller au procès. rnrnQuestion: Y a-t-il des pénalités si on est absent à un procès (pas représenté non plus?)rnrnSerai-je jugée malgré mon absence?rnrnSi je suis jugée "coupable", pourrai-t-il y avoir une majoration sur la contravention originale???rnrnUrgent: le procès est demain, et j'aimerais savoir si je dois payer avant le jugement au risque de devoir payer plus sil y a majoration.rnrnMerci

Par **chris_idv**, le **04/11/2010** à **18:10**

Bonjour,rrnrY a-t-il des pénalités si on est absent à un procès (pas représenté non plus?) rnrNon, mais soyez certaine que le juge en tiendra compte ... et pas à votre avantage rnrSerai-je jugée malgré mon absence?rnrOui rnrSi je suis jugée "coupable", pourrai-t-il y avoir une majoration sur la contravention originale??? rnrOui et à priori très dissuasive: un juge n'apprécie jamais lorsqu'un justiciable lui pose un lapin.rnrnCordialement,